

A BAS LE MONOPOLE

C'est du monopole des pharmaciens que nous allons encore parler. Le Parlement provincial est maintenant en session et nous attendons de lui qu'il mette fin, dans la présente Législature, au monopole abusif et odieux dont jouissent les pharmaciens pour la vente des médicaments brevetés et des produits chimiques.

Le commerce tout entier ne peut être à la merci d'une classe privilégiée de commerçants ; les principes de la liberté commerciale ne peuvent être étouffés par une poignée de marchands ; l'intérêt public ne peut être sacrifié plus longtemps à l'intérêt privé d'une petite coterie avide, jajouse et ambitieuse.

C'est pourquoi LE PRIX COURANT combat depuis tantôt deux ans, sans relâche, ni trêve, pour la justice et l'équité, contre le monopole et l'abus. Nous avons montré à différentes reprises toute l'injustice de l'Acte de pharmacie qui crée une classe privilégiée de commerçants, nous n'y reviendrons pas aujourd'hui.

Ce que nous demandons, ce que nous désirons, c'est que les commerçants lésés par les pharmaciens, les épiciers notamment, comprennent qu'il faut agir et agir vivement. Ils ne peuvent rester plus longtemps en butte aux tracasseries et aux poursuites des pharmaciens. Ils ne doivent pas, faute de se remuer, laisser suspendre au-dessus de leur tête une épée qu'ils peuvent facilement décrocher.

À la vérité, un certain nombre d'épiciers ne sont pas encore convaincus des menaces que contient pour eux l'Acte de Pharmacie.

Les pharmaciens sentant et comprenant l'odieux du monopole dont ils jouissent et qu'ils veulent malgré tout, continuer à exploiter ont, l'an dernier, fait le tour des épicerie et

voici le boniment qu'ils ont partout débité :

“ Nous n'en voulons nullement aux épiciers, ce n'est pas contre eux que nous revendiquons *nos droits*, mais contre les magasins à départements qui sont nos pires ennemis. Au lieu de vous tourner contre nous, vous devriez être avec nous, car eu luttant contre les magasins à départements, nous combattons dans votre propre intérêt.”

Il y a malheureusement encore trop de gens crédules qui ne demandent qu'à s'en laisser imposer. C'est pourquoi tant d'épiciers n'ont pas cru devoir se remuer, l'an dernier, alors qu'il était temps de faire amender l'Acte de Pharmacie. La ruse des pharmaciens avait produit son effet, à un tel point même, que certains épiciers blâmaient ouvertement l'Association de Montréal de faire le jeu des magasins à départements en demandant à la législature d'amender l'Acte de Pharmacie.

Un peu de réflexion cependant aurait ouvert les yeux de ces aveugles volontaires.

Ce que redoutent le plus les pharmaciens ce n'est pas que la vente des médicaments brevetés leur échappe mais plutôt encore la vente des produits chimiques et des drogues. Or, ce ne sont pas les magasins à départements, mais les épiciers qui peuvent leur faire concurrence en cette ligne.

Nous sommes bien certains que les pharmaciens lâcheraient volontiers le monopole dont ils jouissent pour la vente des médicaments brevetés, s'ils avaient l'assurance de pouvoir conserver celui de la vente des produits chimiques et des drogues.

Quoiqu'il en soit, médicaments brevetés et produits chimiques nécessaires aux arts et aux industries sont articles de commerce courant que le public peut et doit pouvoir acheter où il veut sans être obligé